



TUNISIE

Point 62 de l'ordre de jour :

La promotion du Statut de la femme

Déclaration de la Tunisie devant la 3^{ème} Commission

Monsieur le Président,

La Tunisie a accueilli avec un grand intérêt les rapports publiés sur la femme, notamment celui du Secrétaire Général sur

discrimination à l'égard des femmes ainsi que celui sur l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes, et invite tous les Etats membres à accorder toute leur attention aux recommandations contenues dans ces documents assez importants.

Je tiens, aussi, à saluer les efforts déployés par le Secrétaire Général à travers la campagne qu'il est entrain de mener sous le signe de « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des

La femme est un élément fondamental dans l'édification et la

promotion de la société, tout autant que dans la sauvegarde de sa
cohésion et son évolution. Elle est aussi un partenaire actif dans la
réalisation du développement, à travers l'accomplissement de son
rôle, plein et entier, dans le cadre de la cellule familiale comme

Monsieur le Président,

Notre pays est en droit de tirer fierté des acquis et des réalisations enregistrés par la femme et qui l'ont hissée aux rangs les plus élevés. La femme tunisienne est également en droit d'être

filles de matrones législatif et institutionnel dont elle bénéficie

actuellement le poste de conseiller à la présidence de la république.